

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 33

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12
Pouvoir : 1
Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2025

PRESENTS : ARMANET Pascal, BAGUET GALLON Yoan, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, PENET Eliane, THEVENON Jean-Marie,

EXCUSÉS : VACHER Roselyne
GONNET Martial

ABSENTS : CHAPELIER Gilles

POUVOIRS : Alain PERRIN donne pouvoir à Jean-Marie THEVENON

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Madame Brison, adjointe aux finances informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la décision modificative n°1 sur le budget communal année 2025 :

- Pour provisionner les restes à recouvrer sur les titres les plus anciens à raison de 15% au chapitre 68 / article 681 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615231/11	340€	
D 681/68		340€

La trésorerie a transmis les montants des créances restant dues de 2023 et de 2024 et le montant de la provision.

- Pour intégrer les études suivies de travaux au chapitre 041 article 231

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 231/041	7130€	
R 203/041		7130€

Ces opérations de régularisation ne nécessitent pas de mouvement de trésorerie.

Le budget d'investissement est modifié pour être porté à 1 007 458.80 euros

Après avoir entendu ces explications, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget communal 2025 portant sur les deux points ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget communal 2025 portant sur les deux points ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,
Le 24 Septembre 2025

La secrétaire de séance,
DURANTON Isabelle



Le Maire,
ARMANET Pascal

